

Statement of Canada

by

Mr. Alan Kessel,

Assistant Deputy Minister, Legal Affairs and
Legal Adviser, Global Affairs Canada

**17th session of the Assembly of States
Parties to the Rome Statute of the
International Criminal Court**

December 2018

Mr President,

This year, on the 20th anniversary of the Rome Statute, is an excellent time for us to pause and take stock, both to celebrate what we have been able to achieve and reflect on what remains to be done.

The fight against impunity for the most serious international criminal acts is at the core of the rules based international order. Our joint commitment to ensure accountability for war crimes, genocide and crimes against humanity has guided our collective efforts to promote international justice, peace and security.

Together, we have helped to build an institution that has rendered landmark judgments condemning the recruitment of child soldiers and sexual and gender-based crimes.

We have broadened the reach of the Court, from Africa to Asia to Latin America. Canada noted the Prosecutor's decision this year to open a preliminary examination into

the situation in Venezuela, and alongside other countries in the region, jointly referred the matter to the Court, to underline our growing concern with the regime-induced human tragedy unfolding there.

We also noted the Prosecutor's decision to open a preliminary examination into the alleged deportation of the Rohingya people from Myanmar to Bangladesh. This decision highlights the importance of universalizing the Court's jurisdiction. Canada will continue to work closely with states, civil society and other partners to ensure those responsible are brought to account.

Together, we are helping the International Criminal Court to become a beacon of hope for those seeking justice, including women, girls, and members of ethnic and religious minorities who are often the silent victims of atrocities.

In this context, Canada is interested in the efforts of civil society, namely Women for Gender Justice, to work

towards defining the line that is crossed when gender-based violence becomes sexual violence – an issue that has led to inconsistent jurisprudence. I believe we can all agree that a consistent approach across all the chambers of this Court, on this and other issues, can only serve to enhance the Court's credibility.

Mr President,

We remain some distance from achieving full universality of the Rome Statute. Canada will continue to encourage States to join the Rome Statute system and to enact domestic implementing legislation. In the spirit of complementarity, Canada will continue to help build the capacity of States to pursue accountability for international crimes, including through experienced implementing partners such as Justice Rapid Response.

Mr. President,

We remain concerned about efforts to undermine the Court's work, be it threats directed at the Court and its personnel, politically motivated withdrawals or unexecuted arrest warrants. We welcome the recent surrender of Alfred Yekatom to the Court by the Central African Republic, as an important step in the right direction. Canada calls on all States Parties to the Rome Statute, as well as non-Party States in the case of Security-Council referred cases, to fulfil their obligations to cooperate with the ICC.

Mr President,

As the Court continues to mature, work needs to be undertaken to make it more efficient and effective. We will work constructively with others in support of our common goals to maintain and strengthen the structure of a permanent, independent judicial institution that has the respect and confidence of the international community.

Canada is pleased that the Assembly appears to agree on a mechanism for the regulation of the long-standing issues relating to Judicial remuneration. However, in this context, we also note that the Court currently has a complement of 20 judges, rather than the 18 foreseen in the Rome Statute, including two of the same nationality. We call on the Presidency to develop a succession strategy for the orderly transfer of judicial responsibilities when a judge's term expires before the completion of a case, or in case of indisposition, to be in line with established practice of national court systems.

We also call for an exit strategy for ongoing preliminary investigations, where the evidence available does not support the timely or successful prosecution of Rome Statute-level crimes. Keeping these cases active is not an efficient use of Court resources regardless of the political price of their withdrawal.

We also note that sound and reasoned decisions that adhere to established jurisprudence, at all levels of the

Court can only serve to enhance respect and confidence in its work.

Mr. President,

The Court, like many of our own governments and organisations, must continue to strive for greater diversity, including improved gender balance, at all levels of staff seniority. Canada congratulates the President, the Prosecutor and the Registrar on becoming International Gender Champions and looks for their commitment to result in measurable action.

In closing, Canada would like to recognize the excellent work of the Prosecutor, Ms. Fatou Bensouda, and calls for a fair, informed and transparent search and selection process for the next ICC Prosecutor, in line with the requirements of Article 42 of the Rome Statute, and calls on States Parties to ensure that the applicants they might wish to submit for this position and that of the Deputy

Prosecutor meet the highest professional and personal qualifications.

Mr. President,

Canada has been pleased to join the Court and our fellow Parties to the Rome Statute in celebrating this 20th Anniversary year. We look forward to working with you and other delegations during this Assembly of States Parties and beyond, in support of the International Criminal Court and its mandate to bring justice to the victims of serious international crimes.

Thank you.

Déclaration du Canada

présentée par

Alan Kessel,

Sous-ministre adjoint des Affaires juridiques et
Jurisconsulte, Affaires mondiales Canada

**Dix-septième session de l'Assemblée des
États Parties au Statut de Rome de la Cour
pénale internationale**

Décembre 2018

Monsieur le Président,

Le 20^e anniversaire du Statut de Rome que nous célébrons cette année représente une excellente occasion de marquer une pause et de faire le bilan de ce que nous avons accompli, tant pour souligner nos réalisations que pour réfléchir à ce qui nous reste à faire.

La lutte contre l'impunité des actes criminels internationaux les plus graves est au cœur de l'ordre international fondé sur la règle de droit. Notre engagement commun à faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes a guidé nos efforts collectifs en vue de promouvoir la justice, la paix et la sécurité à l'échelle internationale.

Ensemble, nous avons contribué à bâtir une institution qui a été à l'origine de jugements historiques condamnant le recrutement d'enfants-soldats et les crimes sexuels et à caractère sexiste.

Nous avons élargi le champ d'action de la Cour, de l'Afrique à l'Asie, en passant par l'Amérique latine. Notant la décision récente du Procureur d'entreprendre un examen préliminaire de la situation au Vénézuéla, le Canada, de concert avec d'autres pays de la région, a déferé ce dossier à la Cour pour exprimer nos préoccupations grandissantes devant la tragédie humaine causée par le régime dont ce pays est actuellement victime.

Nous avons également pris note de la décision du Procureur d'ouvrir un examen préliminaire au sujet de la déportation présumée du peuple Rohingya du Myanmar vers le Bangladesh. Cette décision souligne l'importance d'universaliser la compétence de la Cour. Le Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec les États, la société civile et autres partenaires pour veiller à ce que les responsables soient traduits en justice.

Ensemble, nous aidons la Cour pénale internationale à devenir une source d'espoir pour tous ceux qui cherchent

à obtenir justice, y compris les femmes, les filles et les membres de minorités ethniques et religieuses, qui sont trop souvent les victimes silencieuses d'atrocités.

Dans ce contexte, le Canada s'intéresse plus particulièrement aux initiatives de la société civile, comme la Women's Initiative for Gender Justice, visant à définir à quel moment la violence à caractère sexiste devient une violence sexuelle, une problématique qui a donné lieu à une jurisprudence incohérente. Je pense que nous conviendrons tous qu'une approche cohérente au sein de toutes les Chambres de la Cour, qu'il s'agisse de cette problématique ou de toute autre question, ne peut que rehausser la crédibilité de la Cour.

Monsieur le Président,

Nous sommes encore loin de la pleine universalité du Statut de Rome. Le Canada continuera d'encourager les États à devenir parties au Statut de Rome, et à promulguer les législations nationales de mise en œuvre. Sur le plan de la complémentarité, le Canada continuera

également d'aider les États à renforcer leur capacité de traduire en justice les auteurs de crimes internationaux, en faisant notamment appel à l'expérience de partenaires de mise en œuvre comme Justice Rapid Response.

Monsieur le Président,

Nous demeurons préoccupés par les tentatives de contrecarrer le travail de la Cour, qu'il s'agisse de menaces adressées à la Cour et à son personnel, de retraits politiquement motivés ou de mandats d'arrêt non exécutés. Nous accueillons positivement la décision récente de la République centrafricaine de livrer Alfred Yekatom à la Cour, qui constitue un pas important dans la bonne direction. Le Canada demande à tous les États Parties au Statut de Rome, de même qu'aux États qui ne sont pas parties au Statut de Rome lorsqu'il s'agit de situations déférées par le Conseil de sécurité, de s'acquitter de leur obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président,

L'évolution continue des activités de la Cour nous oblige à trouver des solutions afin de rendre son fonctionnement plus efficient et plus efficace. Le Canada travaillera de façon constructive avec les autres pays pour atteindre nos objectifs communs, afin de soutenir et de renforcer la structure de la Cour en tant qu'institution judiciaire permanente et indépendante, qui bénéficie du respect et de la confiance de la communauté internationale.

Nous sommes heureux de constater que l'Assemblée semble s'être entendue sur un mécanisme qui permettra de résoudre les problèmes de longue date concernant la rémunération judiciaire. Toutefois, nous constatons que la Cour est actuellement composée de 20 juges, y compris de deux juges ayant la même nationalité, et non de 18 juges comme le prévoit le Statut de Rome. Nous demandons à la Présidence d'élaborer une stratégie de succession qui permette un transfert harmonieux des responsabilités judiciaires dans les cas où le mandat d'un

juge vient à expiration avant le règlement d'une affaire, ou dans les cas d'empêchement, conformément aux pratiques établies dans les systèmes pénaux nationaux.

Nous souhaitons également qu'une stratégie de sortie soit élaborée pour les examens préliminaires en cours, dans les cas où les éléments de preuve disponibles sont insuffisants pour assurer le succès ou la rapidité des poursuites des crimes relevant du Statut de Rome. Les ressources de la Cour nécessaires pour garder ces dossiers ouverts seraient mieux employées ailleurs, quel que soit le prix politique à payer pour le retrait de ces procédures.

Nous sommes également convaincus que des décisions éclairées et dûment motivées qui respectent la jurisprudence établie par l'ensemble des instances de la Cour ne peuvent que rehausser la confiance et le respect portés à cette dernière.

Monsieur le Président,

Comme beaucoup de nos gouvernements et organisations, la Cour doit continuer à œuvrer en faveur d'une plus grande diversité, y compris d'un meilleur équilibre entre les sexes, et ce, à tous les échelons de son personnel. Le Canada se félicite que le Président, le Procureur et le Greffier soient devenus des Champions internationaux de l'égalité des sexes, et il attend avec intérêt que leur engagement se traduise par des mesures concrètes.

Avant de terminer, le Canada désire souligner l'excellent travail du Procureur, M^{me} Fatou Bensouda, et souhaite que son successeur soit choisi à l'issue d'un processus de sélection juste, rigoureux et transparent, qui respecte les dispositions de l'article 42 du Statut de Rome. En outre, il appelle les États Parties qui souhaitent présenter des candidatures aux postes de Procureur et de Procureur adjoint à s'assurer que leurs candidats possèdent les plus hautes qualifications professionnelles et personnelles.

Monsieur le Président,

Le Canada a eu le plaisir de se joindre à la Cour et aux autres parties au Statut de Rome pour célébrer cette année du 20e anniversaire. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec vous et avec les autres délégations pendant la présente Assemblée des États Parties et à l'avenir, afin d'apporter à la Cour pénale internationale tout le soutien dont elle a besoin pour réaliser son mandat et rendre justice aux victimes de crimes internationaux graves.

Merci.

